

LE DÉTECTEUR DE MONOXYDE DE CARBONE

Malgré le grand danger engendré par le monoxyde de carbone, le détecteur de monoxyde de carbone n'est pas obligatoire en France. Aujourd'hui, ce gaz est la première cause de mortalité toxique en France.

Vous pensiez que les détecteurs de fumée et les alarmes de sécurité étaient les seuls équipements nécessaires à la sécurité de votre foyer ? Si la réponse est un grand OUI, cet article est pour vous !

Mais avant de rentrer dans le vif du sujet, nous vous proposons un petit quiz pour enrichir vos connaissances sur le sujet de façon ludique.

Commençons tout d'abord par un quiz (dont les réponses se trouvent dans cet article).



-A. Selon vous, quelle est la principale cause d'une fuite de monoxyde de carbone ?

-B. Quel sont les différents symptômes d'une inhalation de monoxyde de carbone ?

-C. Combien de personnes en moyenne sont victimes d'inhalation au monoxyde de carbone ?

Quel est le but premier d'un détecteur de monoxyde de carbone ?

Le détecteur de monoxyde de carbone a pour mission principale de détecter la présence de monoxyde de carbone dans une pièce. Cet outil est d'une grande utilité pour garantir la sécurité de votre foyer sachant le monoxyde de carbone (CO) est un gaz inodore et incolore, il est donc impossible de le repérer en se basant uniquement sur nos 5 sens. Ce gaz très particulier peut être généré par les appareils suivants s'ils sont mal installés, mal entretenus ou situés dans des pièces peu ventilées : les chaudières (bois, charbon, gaz, fioul), les chauffe-eau et chauffe-bains, les inserts de cheminées, les poêles, les chauffages mobiles d'appoint, les cuisinières (bois, charbon, gaz), les moteurs automobiles dans les garages, les groupes électrogènes à essence ou à fioul et tout moteur thermique fixe ou mobile et les appareils « de fortune » type brasero. Le CO est un gaz toxique qui peut provoquer de nombreux symptômes en cas d'inhalation : fatigue soudaine, migraines, nausées, des convulsions au cœur, une perte de connaissance puis finalement la mort d'un individu. Le détecteur de monoxyde de carbone choisi doit être conforme à la norme EN 50291 qui stipule les seuils de détection et de déclenchement d'alertes. Nous vous recommandons fortement [le détecteur de monoxyde de carbone Ei208W](#) qui respecte parfaitement les normes européennes et françaises.



Qui doit installer le détecteur de monoxyde de carbone ?

Pour le moment, le détecteur de monoxyde de carbone n'est pas obligatoire. Libre alors aux propriétaires ou aux locataires de l'installer. Si l'installation est faite dans le cadre d'une location, le locataire est tenu d'informer le propriétaire de cette installation.

A quel endroit faut-il installer le détecteur de monoxyde de carbone ?



L'idéal est d'installer un détecteur de monoxyde de carbone dans la pièce où se trouve l'appareil à combustible. Le but étant de détecter le danger avant même qu'il ne se propage et vous laisser le temps de réagir en aérant les pièces. Néanmoins, pour éviter des alertes intempestives, nous vous préconisons de ne pas l'installer trop près de l'appareil de chauffage. De même, pour ne pas biaiser l'analyse faite par le détecteur, nous vous déconseillons de le placer à proximité d'une aération ou d'une ventilation. Une distance allant de 1 à 3 mètres est conseillée. Si le foyer comporte différents appareils de chauffage, nous vous préconisons d'installer un détecteur par pièce accueillant ces appareils. Enfin, si l'équipement de chauffage est installé en dehors du logement, il est conseillé de placer le détecteur dans le logement occupé afin que son alarme soit audible par les occupants. Pour information, les intoxications au monoxyde de carbone (CO) sont à l'origine d'environ un millier d'hospitalisations et d'une centaine de décès chaque année en France.

Bien qu'il ne soit pas obligatoire, le détecteur de monoxyde de carbone est vital.

Vous n'avez pas encore de détecteur de CO ?

N'hésitez pas à en faire la demande sur notre site internet via le formulaire de contact.

[ICI](#)

Vous souhaitez découvrir d'autres sujets ?

N'hésitez pas à lire tous les autres articles de notre newsletter, disponibles sur la page dédiée.

[ICI](#)